



**PRÉFET  
DE LA SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Coordination des  
Politiques Publiques et de l'Appui  
Territorial**

**Bureau de l'Environnement et de  
l'Utilité Publique**

Arrêté n° DCPAT 2022-0025 du **31 JAN. 2022**

**OBJET** : Consultation du public relative au projet d'arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 15 février 2021 portant autorisation, à titre dérogatoire, de la destruction, l'altération, ou la dégradation de site de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées dans le cadre de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Aubigné-Racan.

**Le Préfet de la Sarthe  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

**VU** le code de l'environnement, et notamment son article L 123-19-1,

**VU** le projet d'arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 15 février 2021 portant autorisation, à titre dérogatoire, de la destruction, l'altération, ou la dégradation de site de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées dans le cadre de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Aubigné-Racan,

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Sarthe,

**ARRÊTE**

**Article 1** : - Le projet d'arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 15 février 2021 portant autorisation, à titre dérogatoire, de la destruction, l'altération, ou la dégradation de site de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées dans le cadre de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Aubigné-Racan, est mis à la consultation du public du 1<sup>er</sup> février 2022 au 21 février 2022 inclus.

**Article 2** : Cette consultation sera organisée uniquement par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, rubriques « Publications/ Consultations et enquêtes publiques/Aubigné-Racan/Dossiers 2022 ».

Pendant la durée de cette consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- par voie électronique sur le site de l'Etat en Sarthe ([www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr)), rubrique « Publications/Consultations et enquêtes publiques/Aubigné-Racan/Dossiers 2022 » ;
- ou en s'adressant à la Préfecture de la Sarthe (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'utilité publique) avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de la consultation, le projet d'arrêté, éventuellement amendé, sera soumis à la signature du préfet de la Sarthe.

**Article 3** : Monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Sarthe est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,

Éric ZABOURAEFF